

GUIDE D'APPRÉCIATION DES RISQUES D'ASSURANCE VIE ET MALADIES GRAVES

Nouveauté

Le 6 février 2024

Nous avons temporairement retiré le tableau de corpulence pour l'assurance maladies graves et la section « Antécédents familiaux et maladies graves », car ils sont en cours de mise à jour.

GUIDE D'APPRÉCIATION DES RISQUES

TABLE DES MATIÈRES

À propos du guide 1

Abréviations fréquemment utilisées en appréciation des risques.....	1
---	---

Renseignements importants à recueillir au moment de remplir la proposition..... 1

Qu'est-ce qu'une proposition d'essai?.....	1
Quelles sont les décisions d'appréciation des risques?.....	1

Définition de « fumeur » 1

Liens utiles 2

Tableau de corpulence pour l'assurance vie 2

Risques médicaux – détails et décisions possibles..... 3

Excès d'alcool.....	3
Anémie.....	4
Angioplastie.....	4
Anxiété/Stress (voir également Dépression).....	4
Arthrite.....	5
Asthme.....	5
Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).....	6
Fibrillation atriale/flutter.....	6
Trouble du spectre de l'autisme.....	7
Hypertension artérielle.....	7
Cancer du sein.....	8
Cancer colorectal.....	8
Cancer du poumon.....	9
Cancer de la prostate.....	9
Cancer de la peau – Carcinome basocellulaire ..	10
Cancer de la peau – Carcinome squameux.....	10
Cancer de la peau – Mélanome.....	11
Cancer de la thyroïde.....	11
Cancer.....	12
Maladie pulmonaire obstructive chronique (incluant bronchite chronique et emphysème) ..	12
Commotion cérébrale.....	13

Maladie aortocoronarienne (y compris pontages et angioplastie).....	13
Maladie de Crohn (voir également Colite ulcéreuse).....	14
Dépression (voir également Anxiété).....	15
Diabète – Type 1.....	15
Diabète – Type 2.....	16
Consommation de drogue.....	16
Épilepsie.....	17
Fibromyalgie.....	18
Pontage gastrique (chirurgie bariatrique ou visant la perte de poids).....	18
Hépatite A.....	19
Hépatite B.....	19
Hépatite C.....	19
Maladie de Hodgkin (lymphome de Hodgkin) ..	20
Lymphome non hodgkinien.....	20
Hyperthyroïdie.....	20
Hypothyroïdie.....	21
Maladie rénale – Glomérulonéphrite.....	21
Sclérose en plaques.....	22
Maladie de Parkinson.....	22
Apnée du sommeil.....	22
Accident vasculaire cérébral.....	23
Accident ischémique transitoire.....	23
Colite ulcéreuse (voir également Maladie de Crohn).....	24

Risques non médicaux : détails et décisions possibles..... 24

Aviation – Privé.....	24
Alpinisme et escalade.....	25
Plongée sous-marine.....	25
Ski/planche à neige.....	25
Emploi – Aviation commerciale.....	26
Emploi – Mineur.....	26
Emploi – Emplois impliquant des déplacements à l'extérieur du Canada.....	27
Conduite.....	27

Foire aux questions 28

Glossaire..... 30

À PROPOS DU GUIDE

IMPORTANT : Dans ce guide, le masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Ce guide vise à familiariser les conseillers avec notre processus d'appréciation des risques d'assurance vie et d'assurance maladies graves et à dresser des évaluations pour certains risques médicaux et non médicaux courants.

Veuillez noter que toutes les décisions d'appréciation des risques comprises dans ce guide sont fournies à des fins d'information uniquement : elles peuvent changer sans préavis, et la décision définitive peut varier selon les détails fournis dans la proposition d'assurance vie et ceux que nous avons obtenus dans le cadre de notre processus d'appréciation des risques.

L'Empire Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document.

Abréviations fréquemment utilisées en appréciation des risques

NM	Non médical	DMT	Déclaration du médecin traitant
ECG	Électrocardiogramme	QF	Questionnaire financier
PAR	Paramédical	PS	Profil sanguin
EFF	ECG à l'effort sur tapis roulant	RVM	Rapport de véhicule moteur
UVIH	Test d'urine de VIH	EX	Examen médical
RE	Rapport d'enquête	EAP	Entrevue téléphonique sur les antécédents personnels

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À RECUEILLIR AU MOMENT DE REMPLIR LA PROPOSITION

- Date du diagnostic de la condition médicale ou de la maladie
- Nom du médicament et posologie – pris actuellement et par le passé
- Traitements suivis, comme : radiothérapie, chirurgie et counseling
- Absences du travail – raison, dates et durée
- Coordonnées du médecin traitant et de tout spécialiste consulté
- Détails des analyses effectuées, et information sur toute analyse en cours
- Réurrence des symptômes, s'il y a lieu – détails et dates
- Questionnaires pertinents dûment remplis, par exemple consommation d'alcool ou de drogue, aviation, asthme, voyage à l'étranger, plongée sous-marine

Qu'est-ce qu'une proposition d'essai?

Une proposition d'essai est une proposition préliminaire qui peut être soumise pour déterminer l'assurabilité en présence de problèmes de santé ou liés au style de vie, aux loisirs ou aux finances. Les exigences relatives à l'âge et au montant ne sont pas commandées avant la détermination de l'admissibilité. Le tarificateur obtiendra généralement la déclaration du médecin traitant pour l'information sur les problèmes de santé. Il faut soumettre avec la proposition les questionnaires pertinents relativement aux particularités médicales et autres ayant soulevé la nécessité d'une proposition d'essai.

Il faut remplir la proposition au complet et de la façon la plus détaillée possible.

Quelles sont les décisions d'appréciation des risques?

- Acceptation – prime standard
- Acceptation – avec surprime et/ou exclusion
- Refus – aucune offre ne sera proposée maintenant ni plus tard
- Refus – avec possibilité d'un nouvel examen à une date ultérieure

DÉFINITION DE « FUMEUR »

Un fumeur est une personne qui a, dans les 12 derniers mois, fumé plus de 12 gros cigares ou fait usage de tout autre produit du tabac, incluant la cigarette, la cigarette électronique, le cigarillo, la pipe, le tabac à chiquer, les timbres ou la gomme à la nicotine ou les noix de bétel.

L'usage du tabac comprend l'utilisation de petits cigares (d'environ le diamètre d'une cigarette)

Les utilisateurs de marijuana et de hachisch peuvent être admissibles aux taux pour non-fumeurs s'ils n'ont pas fait usage de la cigarette électronique ou d'un produit du tabac ou de la nicotine sous quelque forme au cours des 12 derniers mois.

Les personnes faisant usage de la marijuana prescrite à des fins médicales peuvent également être admissibles aux taux pour non-fumeurs si elles n'ont pas fait usage de la cigarette électronique ou d'un produit du tabac ou de la nicotine au cours des 12 derniers mois. D'autres décisions que celle ayant trait au statut de non-fumeur standard peuvent être prises, en fonction d'un certain nombre de critères dont la fréquence, la quantité et la raison de l'usage.

LIENS UTILES

Pour en savoir plus sur nos exigences et notre processus d'appréciation des risques, consultez la section « Tarification » de notre site Web à l'intention des conseillers à www.empire.ca/advisor/support/underwriting/secure/fr/.

Liens utiles	
Astuces pour accélérer le traitement des dossiers à la tarification	www.empire.ca/advisor/support/underwriting/tips-to-speed-up-underwriting/secure/fr/
Exigences d'appréciation des risques pour l'assurance vie et l'assurance en cas de maladies graves	www.empire.ca/docs/pdf/secure/E-0083-UnderwritingGuideLifeInsurance-FR-web.pdf
Exigences d'appréciation des risques pour Rapide & Complet	www.empire.ca/docs/pdf/secure/FastFullBusinessRules-UW-FR-web.pdf
Lignes directrices pour les immigrants	www.empire.ca/docs/pdf/secure/E-0769-GuidelinesForImmigrants-FR-web.pdf

TABLEAU DE CORPULENCE POUR L'ASSURANCE VIE

Taille	150 % à 200 %	200 % à 250 %	250 % à 300 %	300 % à 350 %	Refus en cas de poids supérieur à ce seuil
pi/po	Fourchettes de poids moyen (lb)				
5'0	182-207	208-222	223-235	236-246	247
5'1"	188-214	215-230	231-243	244-254	255
5'2"	194-221	222-238	239-251	252-262	263
5'3"	200-228	229-245	246-259	260-290	291
5'4"	207-236	237-253	254-267	268-300	301
5'5"	213-243	244-261	262-276	277-309	310
5'6"	220-251	252-269	270-284	285-319	320
5'7"	227-258	259-278	279-293	294-329	330
5'8"	233-266	267-286	287-302	303-338	339
5'9"	240-274	275-295	296-311	312-349	350
5'10"	247-282	283-303	304-320	321-359	360
5'11"	254-290	291-312	313-329	330-369	370
6'0	262-299	300-321	322-339	340-379	380
6'1"	269-307	308-329	330-348	349-390	391
6'2"	277-316	317-339	340-358	359-401	402
6'3"	284-324	325-348	349-367	368-412	413
6'4"	291-333	334-357	358-377	378-422	423
6'5"	299-342	343-367	368-387	388-434	435

Les surprimes ci-dessus sont basées sur les lignes directrices de l'Empire Vie en septembre 2023 et pourraient changer. La combinaison de la corpulence avec d'autres facteurs de risque pourrait faire augmenter la surprime ou entraîner un refus. Ce tableau ne doit être utilisé qu'à titre de référence.

RISQUES MÉDICAUX – DÉTAILS ET DÉCISIONS POSSIBLES

Excès d'alcool

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
<p>La consommation excessive d'alcool peut augmenter les risques de problèmes de santé tels que des blessures, des troubles hépatiques et des cancers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Consommation passée et actuelle – nombre de consommations quotidiennes et hebdomadaires et les quantités • Lui a-t-on recommandé de diminuer sa consommation ou de suivre un traitement • Détails des traitements • Si traitée, y a-t-il eu des rechutes? • Y a-t-il eu conduite avec facultés affaiblies 	<p>Questionnaire sur la consommation d'alcool et de drogue</p> <p>DMT</p> <p>Profil sanguin</p>	<p>Dépend de l'âge, de la quantité consommée, des dates, de tout risque associé.</p> <p>Si aucun traitement et cinq consommations ou plus par jour : surprime de 200 % et plus, ou refus.</p> <p>Si traitement et rechutes : refus.</p> <p>Si traitement et aucune rechute un an après la fin du traitement : surprime élevée possible.</p>	<p>Dépend de l'âge, de la quantité consommée, des dates, de tout risque associé.</p> <p>Si aucun traitement et cinq consommations ou plus par jour : surprime de 200 % et plus, ou refus.</p> <p>Si traitement et rechutes : refus.</p> <p>Si traitement et aucune rechute trois ans après la fin du traitement : surprime élevée possible.</p>

Anémie

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'anémie survient lorsque les globules rouges sains, ou l'hémoglobine, sont en quantité insuffisante dans le sang. Elle peut être causée par une perte sanguine, une diminution de la production de globules rouges, une carence en fer ou en vitamines ou des problèmes de moelle osseuse.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Gravité des symptômes • Fréquence des crises • Type de médication et posologie • Hospitalisation, visite à l'urgence • Restriction des activités • Autre problème de santé 	DMT	<p>Des analyses complètes doivent avoir été effectuées.</p> <p>Dépend du type, de la cause et de la gravité : la décision peut aller d'une prime standard à un refus.</p>	<p>Des analyses complètes doivent avoir été effectuées.</p> <p>Dépend du type, de la cause et de la gravité : la décision peut aller d'une prime standard à un refus.</p>

Angioplastie

Angioplastie : voir Maladie aortocoronarienne

Anxiété/Stress (voir également Dépression)

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Crainces et inquiétudes disproportionnées par rapport aux circonstances; elles sont parfois accompagnées de symptômes physiques, tels que des palpitations. Il existe plusieurs types d'anxiété, notamment anxiété généralisée, attaques de panique, stress. Elle peut être situationnelle et liée aux événements de la vie comme : une perte d'emploi, un divorce, un deuil.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic et début des symptômes • Gravité de la maladie • Type de trouble de l'humeur • Fréquence des épisodes • Traitement (médication et posologie; counseling) • Pensées suicidaires ou tentatives de suicide • Hospitalisation, visite à l'urgence • Restriction des activités • Absences du travail 	<p>Questionnaire sur les troubles nerveux</p> <p>Possiblement une DMT, selon la date du début des symptômes, leur gravité et leur durée</p>	<p>Si la personne est en arrêt de travail : refus avec possibilité de reconsidérer dans un an</p> <p>Symptômes légers (non associés à la dépression) : prime standard</p> <p>Symptômes modérés : surprime de 150 %</p> <p>Symptômes graves : surprime de 200 % ou plus, ou refus</p>	<p>Si la personne est en arrêt de travail : refus avec possibilité de reconsidérer dans un an</p> <p>Symptômes légers à modérés (non associés à la dépression) : prime standard</p> <p>Symptômes graves : surprime de 150 % ou plus, ou refus</p>

Arthrite

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
<p>L'arthrite est une inflammation des articulations. Il ne s'agit pas d'une maladie unique; c'est un terme qui couvre plus de 100 maladies.</p> <p>L'arthrose est la forme la plus courante et touche généralement les personnes âgées.</p> <p>Une autre forme courante est la polyarthrite rhumatoïde qui touche les personnes âgées de 25 à 50 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Type • Date de début des symptômes • Gravité • Traitement • Médication et posologie • Restriction des activités 	DMT	<p>Dépend du type de maladie et de sa gravité</p> <p>Arthrose</p> <ul style="list-style-type: none"> • Légère ou modérée : prime standard • Grave : surprime de 200 % ou plus, ou refus • Chirurgie en attente : refus pour 6 mois <p>Polyarthrite rhumatoïde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Légère : surprime de 150 % • Modérée : surprime de 200 % • Grave : surprime de 250 % ou plus, ou refus 	<p>Dépend du type de maladie et de sa gravité</p> <p>Arthrose</p> <ul style="list-style-type: none"> • Légère ou modérée : prime standard • Grave : surprime de 150 % ou plus, ou refus • Chirurgie en attente : refus pour 6 mois <p>Polyarthrite rhumatoïde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Légère : prime standard • Modérée : surprime de 150 % et exclusion de la perte d'autonomie • Grave : refus

Asthme

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
<p>L'asthme est une maladie inflammatoire chronique des voies respiratoires qui cause un essoufflement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Gravité • Type de traitement/ médication • Consommation de tabac • Hospitalisation, visite à l'urgence 	DMT Questionnaire sur les problèmes respiratoires	<ul style="list-style-type: none"> • Léger : prime standard • Modéré : surprime de 150 % à 250 % • Grave : surprime de 250 % ou plus, ou refus 	<ul style="list-style-type: none"> • Léger : prime standard • Grave : surprime de 175 % ou plus, ou refus • Fumeur : surprime élevée

Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)

Conditions	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) est un trouble commun chez les enfants et les adolescents qui se caractérise par des manifestations de perturbations affectives, comportementales et cognitives. Les adultes peuvent aussi être atteints du TDAH.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge courant • Date du diagnostic • Stabilité de la maladie • Capacité fonctionnelle et sociale • Toute autre condition associée, notamment tout autre trouble de santé mentale • Traitement 	DMT	<p>Enfants Léger à modéré – aucun trouble comportemental important</p> <ul style="list-style-type: none"> • Standard <p>Grave ou avec tout autre trouble comportemental ou trouble de santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Refus – possibilité de reconsidérer la décision à l'âge de 16 ans <p>Adultes Aucune complication associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Standard <p>Avec des complications, comme la dépression ou l'anxiété</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surprime pour les complications 	<p>Enfants Léger à modéré – aucun trouble comportemental important</p> <ul style="list-style-type: none"> • Standard <p>Grave ou avec tout autre trouble comportemental ou trouble de santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Refus – possibilité de reconsidérer la décision à l'âge de 16 ans <p>Adultes Aucune complication associée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Standard <p>Avec des complications, comme la dépression ou l'anxiété</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surprime pour les complications

Fibrillation atriale/flutter

Conditions	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
La fibrillation atriale/le flutter est une arythmie cardiaque rapide.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Fréquence cardiaque • Type – Symptômes constants ou intermittents • Hypertension artérielle • Toute autre atteinte cardiaque • Date du dernier épisode 	DMT	<p>Type constant – surprime de 150 % ou plus, ou refus</p> <p>Type intermittent – standard, surprime ou refus</p>	<p>Type constant – refus</p> <p>Type intermittent – surprime de 150 % ou plus, ou refus</p>

Trouble du spectre de l'autisme

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) est une anomalie du développement qui peut impliquer des difficultés liées aux interactions sociales, aux communications et au comportement. Inclut le syndrome d'Asperger.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Capacité fonctionnelle et sociale • Capacité de vivre de façon autonome • Études • Situation d'emploi • Traitement • Tout autre trouble concomitant, p. ex., anxiété, dépression, TDAH 	DMT	8 ans ou moins – refus Plus de 8 ans – standard, surprime ou refus – selon la date du diagnostic, la gravité, le niveau d'autonomie, toute complication	8 ans ou moins – refus Plus de 8 ans – standard, surprime ou refus – selon la date du diagnostic, la gravité, le niveau d'autonomie, toute complication

Hypertension artérielle

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'hypertension artérielle primaire est le type le plus courant, et peut être causée par la diète, le stress ou la génétique. L'hypertension secondaire est causée par un problème sous-jacent, tel qu'une maladie rénale.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Type de médication • Résultats récents de tension artérielle • Adhérence au traitement et au suivi • Tabagisme • Autres problèmes de santé, comme : obésité, diabète, maladie rénale, maladie du cœur, accident vasculaire cérébral, etc. 	Questionnaire paramédical ou signes vitaux Profil sanguin Test d'urine de VIH	Dépend de la gravité et de la maîtrise des symptômes Si l'hypertension artérielle est traitée, bien contrôlée et fait l'objet de suivis réguliers effectués auprès d'un médecin : généralement prime standard	Dépend de la gravité et de la maîtrise des symptômes Si l'hypertension artérielle est traitée, bien contrôlée et fait l'objet de suivis réguliers effectués auprès d'un médecin : généralement prime standard

Cancer du sein

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le cancer du sein est le type de cancer le plus commun chez les femmes. On le diagnostique généralement entre 50 et 64 ans. Il s'agit de la principale cause de décès chez les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Type et stade • Type de traitement, y compris chirurgie • Date des traitements • Récurrences ou propagation 	DMT, incluant un rapport de pathologie	<p>Dépend du type, du stade, de l'envahissement des ganglions lymphatiques et du temps écoulé depuis la fin du traitement.</p> <p>Les surprimes peuvent être appliquées en pourcentage, en surprime fixe pour une période de temps déterminée en fonction du nombre d'années écoulées depuis la fin du traitement, ou une combinaison des deux.</p> <p>Si trois années se sont écoulées depuis la fin des traitements pour un carcinome non infiltrant (in situ) : possibilité de prime standard.</p> <p>Diagnostic avant 50 ans : une surprime de 150 % additionnelle pourrait s'appliquer)</p>	<p>Les seuls types pouvant être acceptés sont : « Carcinome canalaire in situ » et carcinome lobulaire in situ, de stade 0 et diagnostiqué il y a de 5 à 10 ans, selon l'âge.</p> <p>Dans ces cas, si assurable, une exclusion pour le cancer du sein avec métastases s'appliquera.</p> <p>Tous les autres types de cancer du sein feront l'objet d'un refus.</p>

Cancer colorectal

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le cancer colorectal peut toucher toute portion du gros intestin, bien qu'il apparaisse souvent dans la partie inférieure du côlon, le sigmoïde ou le rectum.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Grade et stade de la tumeur • Type de traitement • Date des traitements • Récurrences ou propagation 	DMT, incluant un rapport de pathologie	<p>Dépend du type, du stade, de l'envahissement des ganglions lymphatiques et du nombre d'années depuis la fin du traitement.</p> <p>La surprime peut être calculée comme une combinaison d'un pourcentage et d'une surprime fixe décroissante.</p> <p>Si trois années se sont écoulées depuis la fin des traitements pour un carcinome non infiltrant (in situ) : possibilité de prime standard.</p> <p>D'autres types de tumeurs entraînent un refus.</p> <p>Les surprimes vont de 5,00 \$/1 000 \$ à 15,00 \$/1 000 \$, et possibilité de 150 %.</p>	<p>Un carcinome in situ traité par résection digestive avec suivis réguliers et aucun antécédent familial pourrait être admissible 5 ans après la fin des traitements, avec exclusion pour cancer du côlon et métastases.</p> <p>Un cancer de stade 1 pourrait être considéré 7 ans après la fin des traitements, avec exclusion pour cancer du côlon et métastases.</p> <p>Tous les autres stades feront l'objet d'un refus.</p>

Cancer du poumon

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le cancer du poumon est la prolifération de cellules anormales qui commence dans un poumon ou les deux. Il en existe deux types : cancer bronchopulmonaire à petites cellules et cancer bronchopulmonaire « non à petites cellules ». Les petites cellules prolifèrent plus rapidement.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Type et stade • Type de traitement • Date de fin des traitements • Récurrences ou propagation 	DMT, incluant un rapport de pathologie	<p>Dépend du type, du stade, de l'envahissement des ganglions lymphatiques, du tabagisme et du nombre d'années depuis la fin du traitement.</p> <p>En général, la surprime est fixe et établie selon un barème décroissant en fonction du nombre d'années écoulées depuis la fin du traitement.</p> <p>Si plus de cinq ans depuis la fin du traitement pour certaines tumeurs de faible grade : possibilité de prime standard.</p> <p>D'autres types de tumeurs entraînent une surprime ou un refus. Les surprimes vont de 10,00 \$/1 000 \$ à 15,00 \$/1 000 \$.</p> <p>Si la personne fume toujours : refus.</p>	<p>Tous les cas feront l'objet d'un refus.</p> <p>Ne pas demander de DMT.</p>

Cancer de la prostate

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le cancer de la prostate implique généralement une tumeur à prolifération lente. Il s'agit de l'une des formes de cancer les plus courantes chez les hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Type et stade • Type de traitement • Date des traitements • Récurrences ou propagation 	La DMT doit inclure le rapport de pathologie et le taux d'antigène prostatique spécifique (APS) le plus récent.	<p>Selon le type, le stade, l'envahissement des ganglions lymphatiques et le temps écoulé depuis la fin du traitement.</p> <p>En général, surprime fixe établie selon un barème décroissant en fonction du nombre d'années écoulées depuis la fin du traitement.</p> <p>Un adénocarcinome de stade 1 peut se voir attribuer une prime standard un an après la fin des traitements.</p> <p>D'autres types de tumeurs entraînent un refus. La surprime peut aller de 7,50 \$/1 000 \$ à 10,00 \$/1 000 \$.</p>	<p>Une tumeur de stade 1 pourrait être admissible avec exclusion 10 ans après la fin des traitements.</p> <p>Stades 2 à 4 : refus</p>

Cancer de la peau – Carcinome basocellulaire

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le carcinome basocellulaire est le cancer de la peau le plus fréquent. Il ne se propage pas fréquemment, et ne cause pas beaucoup de décès, mais puisqu'il infiltre les tissus environnants, on le considère comme étant malin.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Rapport de pathologie confirmant qu'il s'agit d'un carcinome basocellulaire • Date du diagnostic • Type de traitement • Date des traitements • Récurrences ou propagation • Nævus dysplasique 	DMT incluant un rapport de pathologie En cas de nævus dysplasique, confirmation qu'un suivi est exercé	Lésion inférieure à 5,0 cm : en général, la prime standard après retrait complet de la lésion. D'autres lésions entraîneront des surprimes ou un refus. En général, la surprime est fixe et établie selon un barème décroissant en fonction du nombre d'années écoulées depuis la fin du traitement. Elle peut aller de 5,00 \$/1 000 \$ à 7,50 \$/1 000 \$.	Stade 0 et stade 1 : possibilité de prime standard. Stade 2 : pourrait être admissible avec exclusion pour cancer de la peau et métastases. Stades 3 et 4 : Refus.

Cancer de la peau – Carcinome squameux

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le carcinome squameux de la peau est le cancer des cellules squameuses de la peau. Il peut également survenir dans d'autres parties du corps telles que le système digestif, les poumons ou la vessie.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Rapport de pathologie • Date du diagnostic • Type de traitement • Date des traitements • Récurrences ou propagation • Nævus dysplasique 	DMT incluant un rapport de pathologie. En cas de nævus dysplasique, confirmation qu'un suivi est exercé	Dépend de l'emplacement. Si cancer de la peau, stade 0 ou 1, le risque pourrait être standard après retrait. D'autres lésions entraîneront des surprimes ou un refus. En général, la surprime est fixe et établie selon un barème décroissant en fonction du nombre d'années écoulées depuis la fin du traitement. Elle peut aller de 5,00 \$/1 000 \$ à 15,00 \$/1 000 \$.	Antécédents d'une seule lésion uniquement. Stade 0 : prime standard Stade 1 : surprime de 150 % Stade 2 : Refus pendant 3 ans, puis exclusion pour cancer de la peau et métastases. Stades 3 et 4 : Refus

Cancer de la peau – Mélanome

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le mélanome est une tumeur maligne des tissus de la peau, mais il peut également se trouver ailleurs, particulièrement dans l'œil.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Rapport de pathologie • Date du diagnostic • Type de traitement • Date des traitements • Récurrences ou propagation • Nævus dysplasique 	DMT incluant un rapport de pathologie En cas de nævus dysplasique, confirmation qu'un suivi est exercé	Mélanome in situ : refus pour 3 mois après le traitement. Possibilité de prime standard par la suite. Autres : surprime ou refus. En général, la surprime est fixe et établie selon un barème décroissant en fonction du nombre d'années écoulées depuis la fin du traitement. Elle peut aller de 7,50 \$/1 000 \$ à 15,00 \$/1 000 \$.	Stade 0 : refus pendant les trois premiers mois suivant la fin des traitements, puis exclusion des mélanomes et métastases. Stade 1A : refus pendant les quatre premières années suivant la fin des traitements, puis exclusion pour mélanomes et métastases. Stades 1B, 2, 3 et 4 : refus

Cancer de la thyroïde

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le cancer de la thyroïde est l'atteinte maligne la plus courante du système endocrinien. Il en existe 4 principaux types : papillaire, folliculaire, médullaire et anaplasique. Les cancers papillaires et folliculaires sont les plus courants.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Rapport de pathologie • Type de cancer • Date du diagnostic • Type de traitement • Date de la fin des traitements • Récurrences ou propagation 	DMT incluant un rapport de pathologie	Tumeurs papillaires de 2 cm ou moins : surprime fixe décroissante de 5,00 \$/1 000 \$, prime standard possible après 3 ans. Tumeurs papillaires de plus de 2 cm et tumeurs folliculaires : surprime fixe décroissante entre 5,00 \$/1 000 \$ et 15,00 \$/1 000 \$. Prime standard possible après 5 à 6 ans. Tumeurs médullaires : surprime pouvant combiner pourcentage et surprime fixe entre 5,00 \$/1 000 \$ et 15,00 \$/1 000 \$. Tumeur anaplasique : généralement un refus	Tous âges, tumeur inférieure à 2 cm au moment du diagnostic, thyroïdectomie totale, limité à la glande, absence de nodules, aucune atteinte lymphovasculaire, et iode radioactif postopératoire et suivi normal. 0 à 5 ans : refus 5 à 10 ans : exclusion pour cancer de la thyroïde Par la suite : prime standard. Tous les cas ne répondant pas aux critères mentionnés ci-dessus : refus.

Cancer

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Cancers – autres que ceux énumérés ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Grade et stade de la tumeur • Type de traitement, incluant la chirurgie • Date de fin des traitements • Récurrences ou propagation 	DMT, incluant un rapport de pathologie	<p>Dépend du type, du stade, de l'envahissement des ganglions lymphatiques et du nombre d'années depuis la fin du traitement.</p> <p>La surprime peut être calculée comme une combinaison d'un pourcentage et d'une surprime fixe décroissante.</p> <p>Si trois années se sont écoulées depuis la fin des traitements pour un carcinome non infiltrant (in situ) : possibilité de prime standard.</p>	<p>Les stades très précoces pourraient être admissibles avec exclusion.</p> <p>Autres : refus.</p>

Maladie pulmonaire obstructive chronique (incluant bronchite chronique et emphysème)

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
La maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) est une maladie pulmonaire inflammatoire qui cause un blocage des voies aériennes des poumons. Les symptômes incluent la difficulté à respirer, la toux, la production d'expectorations et une respiration sifflante.	<ul style="list-style-type: none"> • Statut de fumeur • Gravité • Symptômes • Résultats des tests pulmonaires 	Questionnaire sur les problèmes respiratoires DMT (selon la gravité)	<p>Légère – Prime standard ou surprime maximale de 175 %</p> <p>Modérée – Surprime de 200 % ou plus, ou refus</p> <p>Grave – Généralement refus</p> <p>** Le tabagisme entraîne une surprime plus élevée</p>	<p>Légère – 150 % à 200 %</p> <p>Modérée – 200 % ou plus, ou refus</p> <p>Grave – Refus</p> <p>** Le tabagisme entraîne une surprime plus élevée</p>

Commotion cérébrale

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
<p>Une commotion cérébrale est un traumatisme crânien touchant les fonctions cérébrales. Les effets sont généralement temporaires et peuvent inclure les maux de tête, des troubles de la vision, des tremblements, des étourdissements, des troubles de la concentration ou de la mémoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité • Tout déficit neurologique résiduel • Résultat d'IRM • Nombre de commotions cérébrales • Temps écoulé depuis la dernière commotion cérébrale 	<p>DMT dans le cas d'une commotion cérébrale grave ou de plusieurs commotions cérébrales</p>	<p>Commotion cérébrale bénigne, rétablissement complet – standard</p> <p>Cas grave (hémorragie ou perte de conscience) : Rétablissement complet, aucun déficit neurologique :</p> <p>Refus si la commotion cérébrale date de moins d'un an. Par la suite : standard</p> <p>Avec déficits neurologiques :</p> <p>Cas léger – vérifier la présence de séquelles</p> <p>Cas modéré à grave - refus</p> <p>Multiples commotions cérébrales – examen du dossier</p>	<p>Commotion cérébrale bénigne, rétablissement complet – standard</p> <p>Cas grave (hémorragie ou perte de conscience) : Rétablissement complet, aucun déficit neurologique :</p> <p>Refus si la commotion cérébrale date de moins d'un an. Par la suite : standard</p> <p>Déficits neurologiques :</p> <p>Cas léger – vérifier la présence de séquelles; exclusion possible de certaines conditions couvertes</p> <p>Cas modéré à grave – refus</p> <p>Multiples commotions cérébrales – examen du dossier</p>

Maladie aortocoronarienne (y compris pontages et angioplastie)

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
<p>La maladie aortocoronarienne est l'incapacité des artères coronariennes à fournir un débit sanguin adéquat au cœur.</p> <p>Les symptômes sont un infarctus du myocarde silencieux (crise cardiaque sans symptôme, décelée pendant un test de routine), une angine (douleur thoracique ou sensation de serrement) ou un infarctus du myocarde.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Début des symptômes • Nombre d'artères impliquées • Médication • Posologie • Résultats récents de la tension artérielle • Résultats récents de cholestérol sanguin • Suivis réguliers • Détails d'hospitalisation • Restriction des activités • Consommation de tabac • Tout autre problème de santé, comme : l'obésité, le diabète, un AVC • Tout symptôme actuel 	<p>DMT incluant les résultats des tests cardiaques, notamment : ECG, ECG à l'effort, angiogramme (test d'irrigation), test de perfusion</p>	<p>Diagnostic avant l'âge de 35 ans : refus.</p> <p>Diagnostic entre 35 et 40 ans : évaluation individuelle, surprime élevée possible.</p> <p>En cas de chirurgie ou d'angioplastie dans les 6 derniers mois : refus.</p> <p>Dépend du type, de la gravité, du suivi et des habitudes de tabagisme.</p> <p>Surprime de 200 % ou plus, ou refus.</p>	<p>Tous les cas : refus – Ne pas commander d'exigences.</p>

Maladie de Crohn (voir également Colite ulcéreuse)

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
<p>La maladie de Crohn est une forme d'affection abdominale inflammatoire qui peut toucher n'importe quelle partie du tractus gastro-intestinal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Symptômes et gravité • Fréquence des crises • Traitement (type, médication, posologie, chirurgies) • Hospitalisation, visite à l'urgence • Restriction des activités • Complications ou d'autres problèmes de santé, comme : anémie, arthrite ou autres maladies inflammatoires 	<p>DMT</p>	<p>Dépend de l'âge au moment du diagnostic et de la gravité :</p> <p>LÉGÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie présente au moment de la demande : surprime possible de 175 % • Entre 1 à 2 ans depuis la dernière crise : surprime possible de 150 % • Plus de 2 ans depuis la dernière crise : prime standard possible <p>MODÉRÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 an et moins depuis la dernière crise : surprime possible de 200 % • Entre 1 à 5 ans sans crise : surprime possible entre 150 % et 175 % • Plus de 5 ans sans crise : prime standard possible <p>GRAVE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ans et moins depuis la dernière crise : surprime possible de 300 % • Plus de 2 ans depuis la dernière crise : surprime possible entre 200 % et 250 % • Toute chirurgie : refus pendant 6 mois 	<p>Tous les cas, dans les 2 ans – : traiter comme un cas grave.</p> <p>Traitement médicamenteux uniquement :</p> <p>Tous les cas présentant des complications comme perte de poids, anémie, arthrite : refus.</p> <p>LÉGÈRE</p> <p>Surprime de 150 %; exclusion pour cancer de l'intestin grêle et du gros intestin et métastases.</p> <p>MODÉRÉ</p> <p>Surprime de 175 %; exclusion pour cancer de l'intestin grêle et du gros intestin et métastases.</p> <p>GRAVE</p> <p>Surprime de 200 %; exclusion pour cancer de l'intestin grêle et du gros intestin et métastases.</p> <p>Avec intervention chirurgicale :</p> <p>Dans les 12 mois : refus</p> <p>Après 12 mois, aucun symptôme : surprime de 150 %; exclusion pour cancer de l'intestin grêle et du gros intestin et métastases.</p> <p>Présence de complications postopératoires – Examen individuel du dossier : entraîne généralement un refus.</p>

Dépression (voir également Anxiété)

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
La dépression est un problème de santé sérieux comportant de nombreux symptômes affectifs, physiques et comportementaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'épisodes • Date du dernier épisode • Gravité • Absences du travail • Médication et/ou psychothérapie • Hospitalisation, visites à l'urgence • Pensées ou gestes suicidaires, tentatives de suicide • Consommation de drogue ou d'alcool 	DMT Questionnaire psychiatrique	<p>Si la personne est en arrêt de travail : refus avec possibilité de reconsidérer dans un an</p> <p>Dépend de la gravité des symptômes, de leur fréquence et de la date du dernier épisode</p> <p>Si seulement un épisode léger : possibilité de prime standard</p> <p>Autres : surprime de 150 % ou plus, ou refus</p> <p>En cas de tentative de suicide, la surprime sera plus élevée; elle pourrait inclure une surprime fixe décroissante de 7,50 \$/1 000 \$ pendant au moins 3 ans</p>	<p>Légère à modérée : prime standard</p> <p>Grave : Refus pendant un an après la date du diagnostic ou d'un traitement avec hospitalisation. Par la suite :</p> <p>1 à 3 ans : surprime de 200 %</p> <p>3 à 4 ans : surprime de 150 %</p> <p>Après 4 ans : prime standard</p> <p>En cas de tentative de suicide : refus pendant 5 ans, puis les surprimes indiquées ci-dessus. Si plus d'une tentative de suicide : refus</p>

Diabète – Type 1

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le diabète de type 1 est une maladie caractérisée par l'incapacité du pancréas de produire de l'insuline. On l'appelle également diabète juvénile ou diabète insulino-dépendant. Il survient généralement avant l'âge de 30 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Durée • Traitement (type, médication, posologie) • Degré de maîtrise des symptômes • Observance du traitement • Suivi adéquat • Consommation de tabac • Hospitalisation ou visites à l'urgence • Autre problème de santé, comme : obésité, maladie rénale, problème de la vue, maladie cardiaque, AVC, problèmes circulatoires, neuropathie 	DMT Profil sanguin, incluant le taux d'HbA1c, et test d'urine	<p>Dépend du sexe, de l'âge au moment du diagnostic, de la durée, de la maîtrise des symptômes, des habitudes de tabagisme et des facteurs de comorbidité.</p> <p>Surprime de 150 % ou plus dans les meilleurs cas, ou refus.</p>	Tous les cas : refus – Ne pas commander d'exigences

Diabète – Type 2

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le diabète de type 2 est une maladie causée par la production insuffisante d'insuline par le pancréas, ou par l'utilisation non efficace de l'insuline par le corps. On l'appelle également diabète non insulino-dépendant.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Durée • Traitement (type, médication, posologie) • Degré de maîtrise des symptômes • Observance du traitement • Suivi adéquat • Consommation de tabac • Hospitalisation, visites à l'urgence • Autre problème de santé, comme : obésité, maladie rénale, problème de la vue, maladie cardiaque, AVC, problèmes circulatoires, neuropathie 	DMT Profil sanguin, incluant le taux d'HbA1c, et test d'urine	Dépend du sexe, de l'âge au moment du diagnostic, de la durée, de la maîtrise des symptômes, des habitudes de tabagisme et des conditions de comorbidité. Surprime de 150 % ou plus dans les meilleurs cas, ou refus.	Dans le cas d'un traitement insuline, HbA1C > 8,0, avec présence de complications mesurables comme hypertension artérielle, hypercholestérolémie, corpulence : refus Personne âgée de moins de 40 ans : refus Personne âgée de plus de 40 ans : surprime de 150 % ou plus, ou refus, selon l'âge, la durée de la maladie et le degré de contrôle.

Consommation de drogue

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Cycle de consommation ou consommation d'une substance qui pourrait mener à un abus.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Type de consommation passée et actuelle • Période de consommation et date de la dernière consommation • Fréquence de consommation • Traitement suivi, s'il y a lieu, détails 	Questionnaire sur la consommation d'alcool et de drogue	Dépend du type de drogue consommé, de la fréquence et de la date de la dernière consommation : Marijuana Consommation occasionnelle de marijuana/hachisch seulement : taux réguliers. Consommation régulière : Standard, surprime ou refus. ** Marijuana à des fins médicinales – la décision dépend du problème de santé sous-jacent. Autres drogues, comme la cocaïne Refus pour 3 ans à compter de la date de la dernière consommation, puis surprime élevée. Consommation de toute drogue par intraveineuse : refus pour 5 ans sans antécédents de rechute. Combinaison de plusieurs drogues : période de refus possiblement plus longue.	Dépend du type de drogue consommé, de la fréquence et de la date de la dernière consommation : Marijuana Consommation occasionnelle de marijuana/hachisch seulement : taux réguliers. Consommation régulière : Prime standard, surprime ou refus ** Marijuana à des fins médicinales – la décision dépend du problème de santé sous-jacent. Autres drogues, comme la cocaïne Refus pendant 3 ans à compter de la date de la dernière consommation, puis surprime élevée. Consommation de toute drogue par intraveineuse : refus Combinaison de plusieurs drogues : période de refus possiblement plus longue.

Épilepsie

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
<p>L'épilepsie est un trouble du système nerveux central (neurologique) caractérisé par une activité cérébrale anormale causant des crises d'épilepsie. Il existe différentes causes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Âge • Cause • Début des symptômes • Date du dernier épisode • Type (grand mal, petit mal épileptique, autre) • Fréquence • Traitement • Contrôle et observance du traitement • Toute complication 	<p>Questionnaire sur les crises d'épilepsie</p> <p>DMT selon la gravité</p>	<p>Un seul épisode : Cause inconnue – < 6 mois – refus > 6 mois – possibilité de prime standard Cause connue – taux selon la cause</p> <p>Épilepsie avec médication – Cause inconnue</p> <p>Légère Dernier épisode : < 6 mois – refus 6 mois à 2 ans – 200 % > 2 à 5 ans – 150 % > 5 ans – standard</p> <p>Modérée Dernier épisode : < 6 mois – refus 6 mois à 2 ans – 300 % > 2 à 5 ans – 200 % > 5 ans – 150 %</p> <p>Grave Dernier épisode : < 2 ans – refus 2 à 5 ans – 300 % 6 à 8 ans – 200 % > 8 ans – 150 %</p> <p>Autres types d'épisodes : Les crises d'épilepsie causées par la fièvre pourraient représenter un risque standard. Pour les autres causes connues, p. ex. sevrage d'alcool, tumeur au cerveau – établissez la prime selon la cause et la gravité.</p> <p>Sans médication : examen du dossier</p>	<p>Un seul épisode : Cause inconnue – < 1 an – refus 1 à 3 ans – 150 % > 3 ans – prime standard Cause connue – taux selon la cause</p> <p>Épilepsie avec médication – Cause inconnue</p> <p>Légère Dernier épisode : < 1 an – refus 1 à 2 ans – 250 % < 2 à 5 ans – 200 % > 5 ans – 150 %</p> <p>Modérée Dernier épisode : < 2 ans – refus 2 à 5 ans – 250 % > 5 ans – 175 %</p> <p>Grave Refus</p> <p>Autres types d'épisodes : Pour les autres causes connues, p. ex. sevrage d'alcool, tumeur au cerveau – établissez la prime selon la cause et la gravité.</p> <p>Sans médication : examen du dossier</p>

Fibromyalgie

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
La fibromyalgie est une maladie fréquente et chronique caractérisée par plusieurs symptômes, notamment douleur généralisée, sensibilité, fatigue, anxiété.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Détails sur les absences du travail • Symptômes • Gravité • Traitement • Possibilité d'une maladie sous-jacente rejetée 	DMT selon la gravité	<p>Habituellement prime standard, en l'absence d'une maladie sous-jacente et si la personne n'est pas en congé d'invalidité.</p> <p>La consommation de narcotiques pourrait entraîner une surprime</p>	<p>Aucun problème de santé sous-jacent : prime standard</p> <p>Présence d'un problème de santé sous-jacent : surprime en fonction de la cause</p>

Pontage gastrique (chirurgie bariatrique ou visant la perte de poids)

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Chirurgie pour le traitement de l'obésité. Les procédures incluent la dérivation gastrique Roux-en-Y, la gastrectomie longitudinale par laparoscopie, le cerclage gastrique par laparoscopie et l'intervention endoluminale pour traiter l'obésité.	<ul style="list-style-type: none"> • Date de l'intervention • Type d'intervention • Toute complication, notamment des carences alimentaires causées par une malabsorption, une stéatose hépatique, une diarrhée chronique ou un reflux gastrique. • Corpulence actuelle • Poids perdu 	DMT	<p>Refus dans les 6 mois suivant l'intervention.</p> <p>Après 6 mois, si aucune complication n'est survenue : évaluation selon la taille et le poids courants</p> <p>Après 6 mois, en présence de complications : évaluation selon la taille et le poids courants et en fonction des complications</p>	<p>Refus dans l'année suivant l'intervention</p> <p>Après un an, si aucune complication n'est survenue : évaluation selon la taille et le poids courants</p> <p>Après un an, en présence de complications : évaluation selon la taille et le poids courants et en fonction des complications</p>

Hépatite A

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'hépatite A est une infection du foie causée par le virus de l'hépatite A. Il s'agit d'une maladie très contagieuse qui se propage rapidement, mais est généralement bénigne.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge • Nombre de crises • Date de la guérison complète • Traitement • Résultats des analyses sanguines 	DMT, selon la gravité et du temps écoulé depuis la guérison	<p>Si maladie non encore guérie au moment de la demande : refus jusqu'à la guérison.</p> <p>Si guérison complète et enzymes hépatiques normales : possibilité de prime standard.</p> <p>Si les enzymes hépatiques ne sont pas normales : surprimes de 150 % ou plus, ou refus</p>	<p>Si maladie non encore guérie au moment de la demande : refus jusqu'à la guérison.</p> <p>Si guérison complète et enzymes hépatiques normales pendant une période minimale de 3 mois : possibilité de prime standard.</p> <p>Si les enzymes hépatiques ne sont pas normales : surprime de 150 % ou plus, ou refus</p> <p>Si la situation de la maladie est ambiguë : refus</p>

Hépatite B

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'hépatite B est un virus qui attaque le foie. Il peut causer des problèmes de santé sérieux, y compris des dommages permanents au foie. La maladie peut être aiguë (guérison) ou chronique.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge au moment de l'infection • Aiguë ou chronique • Si aiguë, date de la guérison complète • Si chronique : suivi adéquat • Tout symptôme comme : fièvre, jaunisse • Traitement • Résultats des analyses sanguines 	DMT Profil sanguin récent, y compris analyse des enzymes hépatiques et test de dépistage de l'hépatite	<p>Infection aiguë : possibilité de prime standard, selon les résultats du test de dépistage de l'hépatite.</p> <p>Infection chronique : surprime de 175 % ou plus, ou refus, selon les résultats du profil sanguin</p>	<p>Infection aiguë : possibilité de prime standard, selon les résultats du test de dépistage de l'hépatite.</p> <p>Infection chronique : possibilité de surprime de 125 % ou plus, avec exclusion pour cancer du foie et métastases, ou refus, selon les résultats du profil sanguin</p>

Hépatite C

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'hépatite C est une inflammation du foie causée par l'infection au virus de l'hépatite C. Elle peut causer des problèmes de santé graves, incluant des dommages permanents au foie.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge au moment de l'infection • Âge actuel • Aiguë ou chronique • Dans le cas d'une guérison, date de la guérison complète • Si chronique : suivi adéquat • Tout symptôme, notamment fièvre ou jaunisse • Traitement • Résultats des analyses sanguines • Résultats de biopsie • Consommation d'alcool 	DMT et résultats de biopsie Profil sanguin récent, y compris analyse des enzymes hépatiques et test de dépistage de l'hépatite	<p>Infection traitée – refus si le traitement a pris fin il y a moins de 6 mois</p> <p>Si le traitement a pris fin il y a plus de 6 mois, prime standard, surprime ou refus, selon les résultats du profil sanguin et la présence d'une fibrose du foie.</p> <p>Infection non traitée – surprime de 150 % ou plus ou refus, selon l'âge, les résultats du profil sanguin et la présence d'une fibrose du foie.</p>	<p>Infection traitée – refus si le traitement a pris fin il y a moins de 6 mois</p> <p>Si le traitement a pris fin il y a plus de 6 mois, prime standard, surprime ou refus, selon les résultats du profil sanguin et la présence d'une fibrose du foie. Si la personne est assurable, on lui imposera probablement une exclusion pour cancer du foie et métastase.</p> <p>Infection non traitée – surprime de 150 % ou plus ou refus, selon l'âge, les résultats du profil sanguin et la présence d'une fibrose du foie. Si la personne est assurable, on lui imposera probablement une exclusion pour cancer du foie et métastase.</p>

Maladie de Hodgkin (lymphome de Hodgkin)

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le lymphome de Hodgkin est une maladie maligne du système lymphatique	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Type et stade • Type de traitement • Date des traitements • Récurrences ou infiltration 	DMT incluant un rapport de pathologie	<p>Les surprimes dépendent du stade et de la date du dernier traitement.</p> <p>Tous les cas sont refusés pour au moins un an. Par la suite, une surprime fixe décroissante entre 8,00 \$/1 000 \$ et 16,00 \$/1 000 \$ peut être appliquée pendant 5 ans.</p> <p>Une surprime en pourcentage de 150 % pourrait s'ajouter, selon le type de traitement.</p>	Tous les cas : refus. Ne pas commander de DMT.

Lymphome non hodgkinien

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Le lymphome non hodgkinien est un cancer des tissus lymphoïdes. Il en existe 30 différents sous-types, chacun étant doté de ses caractéristiques propres.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Type et stade • Type de traitement • Date des traitements • Récurrences ou propagation 	DMT incluant un rapport de pathologie	<p>Les surprimes dépendent du stade et de la date du dernier traitement.</p> <p>Toutes les demandes sont refusées pendant au moins 3 ans suivant le traitement. Par la suite, la surprime est de 200 % ou plus, ou la demande est refusée.</p>	Tous les cas : refus - Ne pas commander de DMT.

Hyperthyroïdie

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'hyperthyroïdie est une maladie de la glande thyroïde qui produit trop d'hormones thyroïdiennes. Elle peut causer de la faiblesse, de la fatigue, une augmentation de la fréquence cardiaque et une perte de poids.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic et début des symptômes • Traitement (chirurgie, médication) • Résultats des tests, des biopsies • Restriction des activités • Hospitalisation, visites à l'urgence • Complications 	DMT	<p>Maladie actuelle Si la personne ne souffre d'aucun symptôme : possibilité de prime standard.</p> <p>Si des symptômes sont présents : refus le temps d'effectuer des tests.</p> <p>Chirurgies/traitements effectués : Au cours des 6 derniers mois : refus.</p> <p>Il y a plus de 6 mois : prime standard ou surprime maximale de 200 %.</p>	<p>Maladie actuelle Si la personne ne souffre d'aucun symptôme : possibilité de prime standard.</p> <p>Si des symptômes sont présents : refus le temps d'effectuer des tests.</p> <p>Chirurgies/traitements effectués : Au cours des 6 derniers mois : refus.</p> <p>Il y a plus de 6 mois : prime standard, surprime ou refus, selon la présence de complications.</p> <p>En cas d'exophtalmie persistante : exclusion pour cécité</p>

Hypothyroïdie

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'hypothyroïdie est une maladie qui cause une diminution des taux d'hormones thyroïdiennes. Celle-ci peut entraîner de la faiblesse, de la fatigue, une intolérance au froid, un gain pondéral, un état dépressif.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic et début des symptômes • Traitement • Restriction des activités • Complications 	Détails	<p>Enfants Examen sur une base individuelle selon l'âge au moment du diagnostic et la sévérité de la maladie.</p> <p>ADULTES Sans traitement Absence de symptômes et de complications : prime standard Présence de symptômes : surprime de 150 % ou plus, ou refus.</p> <p>Avec traitement Absence de symptômes : prime standard Symptômes malgré un traitement : surprime de 175 % ou plus, ou refus.</p>	<p>Enfants Examen sur une base individuelle selon l'âge au moment du diagnostic et la sévérité de la maladie.</p> <p>ADULTES Sans traitement Absence de symptômes et de complications : prime standard Présence de symptômes : surprime de 175 % ou plus, ou refus.</p> <p>Avec traitement Absence de symptômes : prime standard Symptômes malgré un traitement : refus</p>

Maladie rénale – Glomérulonéphrite

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Il existe plusieurs types de maladies rénales. La glomérulonéphrite est l'une des plus communes. Elle peut être aiguë ou chronique.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Gravité • Type (aiguë ou chronique) • Traitement • Date de la guérison • Évolution • Hospitalisation, visites à l'urgence • Complications 	<p>DMT</p> <p>Profil sanguin si l'information de la DMT n'est pas récente</p> <p>Analyse d'urine si la DMT n'est pas récente</p>	<p>Aiguë Dans l'année suivant le diagnostic : refus. La prime pourrait être standard si la personne est guérie depuis un an et qu'il n'y a eu qu'une occurrence. Sinon, la surprime est de 150 % à 200 %, selon le nombre d'années depuis la guérison.</p> <p>Maladie chronique Surprime de 200 % ou plus, ou refus, selon la gravité.</p>	<p>Aiguë Maladie en cours ou jusqu'à cinq ans après le diagnostic : refus 5 à 10 ans après le diagnostic – sans complications : surprime de 150 % Plus de 10 ans après le diagnostic : prime standard</p> <p>Maladie chronique : refus</p>

Sclérose en plaques

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
La sclérose en plaques est une maladie inflammatoire qui cause des dommages aux couches isolantes des cellules nerveuses de la moelle épinière et du cerveau.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Gravité • Traitement (type, posologie) • Limitation des activités • Hospitalisation, visites à l'urgence 	DMT	<p>Dépend de la gravité et de la date de début de la maladie.</p> <p>La surprime pourrait s'établir à 150 % pour des symptômes légers; un cas grave pourrait entraîner un refus.</p>	Tous les cas : refus – Ne pas commander de DMT.

Maladie de Parkinson

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
La maladie de Parkinson est une maladie progressive et dégénérative. Les signes et les symptômes sont des tremblements, une rigidité, une lenteur des mouvements, ainsi que des problèmes d'équilibre et de coordination.	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité • Âge au diagnostic • Traitement • Stabilité 	DMT	<p>Si le diagnostic est posé avant l'âge de 35 ans : refus</p> <p>Si le diagnostic est posé après l'âge de 35 ans : surprime de 150 % ou plus, ou refus, selon la gravité et le niveau de contrôle.</p>	Tous les cas : refus – Ne pas commander de DMT.

Apnée du sommeil

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'apnée du sommeil est un trouble du sommeil fréquent caractérisé par de brèves interruptions de la respiration (apnées) durant le sommeil.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Type : centrale, mixte ou obstructive • Gravité de la maladie • Traitement (CPAP ou chirurgie) • Observance du traitement • Date de la dernière étude du sommeil • Autres problèmes de santé comme : obésité, hypertension ou maladie du cœur 	DMT, incluant les résultats d'étude du sommeil	<p>Apnée centrale : refus</p> <p>Apnée obstructive :</p> <p>Légère : prime standard</p> <p>Modérée : surprime de 150 %</p> <p>Sévère : surprime de 250 % ou plus, ou refus</p>	<p>Apnée centrale : refus</p> <p>Apnée obstructive : selon le traitement et la sévérité</p> <p>Avec traitement</p> <p>Très légère – standard</p> <p>Modérée : surprime de 150 %</p> <p>Sévère : surprime de 250 %</p> <p>Sans traitement</p> <p>Légère à modérée : surprime de 150 %</p> <p>Sévère : surprime de 250 % ou refus</p>

Accident vasculaire cérébral

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'accident vasculaire cérébral (AVC) est une perte soudaine des fonctions cérébrales causée par l'interruption du flux sanguin au cerveau ou une rupture de vaisseaux sanguins dans le cerveau. Il cause des dommages permanents au cerveau.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Nombre d'AVC • Traitement • Séquelles • Résultats de tension artérielle • Consommation de tabac passée et actuelle 	DMT	<p>Dépend de l'âge, du type, du nombre d'AVC, des séquelles.</p> <p>Plus d'un AVC : refus.</p> <p>AVC il y a moins de un an : refus avec possibilité de reconsidérer dans un an.</p> <p>Autres : surprime de 150 % ou plus, ou refus, selon les facteurs ci-dessus. Un AVC à un âge précoce fera généralement augmenter la surprime.</p>	Tous les cas - Refus – Ne pas commander de DMT.

Accident ischémique transitoire

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Un accident ischémique transitoire survient lorsque le flux sanguin vers une partie du cerveau est brièvement interrompu. Les symptômes disparaissent généralement dans l'heure qui suit, et aucune séquelle neurologique ne subsiste.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Nombre d'accidents ischémiques transitoires • Traitement • Séquelles • Résultats de tension artérielle • Consommation de tabac passée et actuelle 	DMT	<p>Dépend de l'âge, du type, du nombre de crises, du temps écoulé depuis les crises.</p> <p>Une ou deux crises dans la dernière année entraînent un refus pour au moins 6 mois, un an si la personne est âgée de moins de 40 ans. Par la suite, une surprime s'appliquera. Les surprimes s'échelonnent entre 150 % et 225 %, selon l'âge et la fréquence des crises.</p> <p>Trois accidents ischémiques transitoires sont considérés comme un AVC.</p>	Tous les cas – Refus – Ne pas commander de DMT.

Colite ulcéreuse (voir également Maladie de Crohn)

Condition	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
La colite ulcéreuse est un type de maladie inflammatoire de l'intestin qui cause des lésions ulcéreuses dans la muqueuse du côlon.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Date du diagnostic • Symptômes et gravité • Fréquence des crises • Traitement (type, médication, posologie, chirurgies) • Hospitalisation, visites à l'urgence • Restriction des activités • Complications ou autre problème médical, comme : arthrite ou autre maladie inflammatoire 	DMT	<p>Dépend de l'âge au moment du diagnostic et de la gravité :</p> <p>LÉGÈRE Rectite uniquement, traitement aux stéroïdes oraux ou immunothérapie non requis – possibilité de prime standard.</p> <p>MODÉRÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les 6 mois suivant la dernière crise : possibilité d'une surprime de 200 % • Entre 6 mois et 5 ans depuis la dernière crise : surprime entre 150 % et 175 % • 5 ans depuis la dernière crise : possibilité de prime standard <p>GRAVE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les 2 ans suivant la dernière crise : surprime de 300 % • Entre 2 à 10 ans depuis la dernière crise : surprime entre 200 % et 250 % • 10 ans depuis la dernière crise : possibilité de surprime de 150 % • Toute chirurgie : refus pour 6 mois 	<p>Tous les cas, dans les 2 ans – traiter comme un cas grave.</p> <p>Tous les cas présentant des complications comme perte de poids, anémie, arthrite, iritis : refus.</p> <p>Traitement médicamenteux uniquement : Cas léger sans complication : surprime de 150 %; exclusion pour cancer de l'intestin grêle et du gros intestin et métastases. Cas modéré sans complication : surprime de 175 %; exclusion pour cancer de l'intestin grêle et du gros intestin et métastases. Cas grave sans complication : surprime de 200 %; exclusion pour cancer de l'intestin grêle et du gros intestin et métastases.</p> <p>Avec intervention chirurgicale : Dans les 12 mois : refus Après 12 mois, aucun symptôme : surprime de 150 %; exclusion pour cancer de l'intestin grêle et du gros intestin et métastases. Présence de complications postopératoires – Examen individuel du dossier – entraîne généralement un refus.</p>

RISQUES NON MÉDICAUX : DÉTAILS ET DÉCISIONS POSSIBLES

Aviation – Privé

Sport	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Pilotes privés possédant un permis de vol à des fins récréatives	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Type de permis • Type d'appareil • Où sont effectués les vols? (régions éloignées) • Nombres d'heures de vol au cours des 12 derniers mois • Nombre d'heures qui seront passées en vol les 12 prochains mois 	Questionnaire sur l'aviation	<p>Dépend du type de permis, du type d'appareil, si les vols sont effectués en région éloignée, et du nombre d'heures de vol par année.</p> <p>Surprimes de 2,50 \$/1 000 \$ ou plus, ou refus.</p>	Exclusion pour aviation

Alpinisme et escalade

Sport	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
L'alpinisme et l'escalade peuvent se pratiquer sur rocher, sur neige ou sur glace.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Expérience • Membre d'un club • Niveau • Altitude • Lieu 	Questionnaire sur l'alpinisme	<p>Dépend du type d'escalade, de l'altitude et du lieu.</p> <p>Altitude de 4 000 m (13 000 pieds) et moins : habituellement 2,50 \$/1 000 \$, en Amérique du Nord.</p> <p>Altitude plus grande que 4 000 m (13 000 pieds), ou à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 5,00 \$/1 000 \$ ou plus, ou refus.</p>	<p>Dépend du type d'escalade, de l'altitude et du lieu.</p> <p>Altitude de 6 000 m (19 700 pieds) et moins : exclusion pour alpinisme et escalade</p> <p>Altitude plus grande que 6 000 m (19 700 pieds) : refus</p> <p>Himalaya : refus</p>

Plongée sous-marine

Sport	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
La plongée sous-marine est une forme de plongée où le plongeur utilise un appareil respiratoire autonome de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Situations dangereuses comme : plongées dans une épave, une grotte ou sous glace. • Certification • Profondeur et fréquence moyennes des plongées • Profondeur maximale et fréquence • Lieu • Problèmes de santé • Style de vie 	Questionnaire sur la plongée sous-marine	<p>Profondeur moyenne d'au plus 100 pieds, sans activités à risque : prime standard.</p> <p>Des plongées plus profondes et dangereuses exigeraient une surprime de 2,50 \$/1 000 \$ ou plus, ou un refus.</p>	<p>Profondeur moyenne d'au plus 100 pieds, sans activités à risque : prime standard.</p> <p>Profondeur moyenne de 101 à 125 pieds – exclusion pour plongée sous-marine</p> <p>Profondeur supérieure à 125 pieds : refus</p> <p>Toute plongée à risque entraîne un refus ou une exclusion.</p>

Ski/planche à neige

Sport	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Ski/planche à neige extrême	<ul style="list-style-type: none"> • Type : avec transport par hélicoptère, avec transport par véhicule tout-terrain (CAT), hors-piste, acrobatique/artistique • Lieu • Tout type d'accident • Fréquence • Nombre d'années d'expérience • Niveau de compétition ou professionnel 	Questionnaire relatif au ski et à la planche à neige	Généralement standard	Généralement standard

Emploi – Aviation commerciale

Emploi	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Pilotes commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Nombre d'années et d'heures d'expérience • Type de permis • Type d'appareil • Où sont effectués les vols? (régions éloignées) 	Questionnaire d'aviation	<p>Les pilotes commerciaux et les membres d'équipage des vols planifiés de lignes aériennes comportant au moins une base au Canada ou aux É.-U. : possibilité de prime standard.</p> <p>Pilotes commerciaux à bord de petits avions pour des vols de navette ou de marchandises – prime standard si la ligne aérienne est régie de façon stricte et ne couvre pas les régions éloignées.</p> <p>Les pilotes effectuant d'autres types de vols, tels qu'à des fins d'épandage aérien ou de photographie, et les pilotes de brousse pourraient se voir imposer une surprime de 2,50 \$/1 000 \$ ou plus.</p> <p>Les dispositions d'exclusion relatives à l'aviation sont permises uniquement lorsque l'aviation n'est pas un emploi.</p> <p>D'autres emplois, notamment les autres membres d'équipage, pourraient se voir imposer une surprime.</p>	<p>Les pilotes commerciaux et les membres d'équipage des vols planifiés de lignes aériennes comportant au moins une base au Canada ou aux É.-U. : possibilité de prime standard.</p> <p>Pilotes commerciaux à bord de petits avions pour des vols de navette ou de marchandises : prime standard si la ligne aérienne est régie de façon stricte et ne couvre pas les régions éloignées.</p> <p>Les pilotes effectuant d'autres types de vols, tels qu'à des fins d'épandage aérien ou de photographie, et les pilotes de brousse pourraient se voir imposer une exclusion ou un refus.</p> <p>D'autres emplois, notamment les autres membres d'équipage, pourraient se voir imposer une surprime.</p>

Emploi – Mineur

Emploi	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> • Titre • Tâches • Maladies associées, comme : maladies respiratoires ou musculosquelettiques 	Détails de l'emploi dans la proposition	En général, prime standard.	En général, prime standard.

Emploi – Emplois impliquant des déplacements à l'extérieur du Canada

Emploi	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Missionnaires, maintien de la paix, diplomates, aide étrangère, journalistes			Généralement refus, une seule exception possible : professionnels travaillant au Canada et qui ne voyagent que dans le cadre de très courtes missions pour offrir leur assistance, généralement pendant leurs vacances ou dans le cadre des activités d'un groupe à vocation religieuse. Ils peuvent offrir des soins dentaires, des prothèses auditives, effectuer des chirurgies, construire des maisons et des puits, etc. Selon la durée, la fréquence annuelle et le lieu, ces activités pourraient représenter un risque standard.	Généralement refus – Ne commandez pas les exigences

Conduite

Description	Considérations	Exigences	Décision possible d'appréciation des risques – Assurance vie	Décision possible d'appréciation des risques – Maladies graves
Les accidents de la route sont une importante cause de décès, spécialement chez les jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Âge actuel • Conduite avec facultés affaiblies • Autres infractions : en cas d'excès de vitesse, combien de km/h au-dessus de la vitesse permise. • Suspension de permis • Accidents 	RVM ou questionnaire sur le véhicule à moteur	<p>Conduite avec facultés affaiblies</p> <p>Une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies ne peut être étudiée tant que le permis est suspendu.</p> <p>Une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies (incluant une suspension pour 24 heures) dans une année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les taux (après la fin de la suspension et dans l'année qui suit) vont de 2,50 \$/1 000 \$ à 5,00 \$/1 000 \$, selon l'âge de la personne et les autres infractions qu'elle a commises. • Après une année, une étude individuelle sera faite. <p>2 condamnations pour conduite avec facultés affaiblies : refus si la dernière a eu lieu dans les 5 dernières années. Sinon, étude individuelle.</p> <p>Quelques infractions mineures : possibilité de prime standard.</p>	Examen individuel : surprime de 150 % ou plus, ou refus Quelques infractions mineures : possibilité de prime standard.

FOIRE AUX QUESTIONS

Q. Au moment de soumettre une proposition d'assurance vie et maladies graves, quel tableau de preuve dois-je utiliser?

R. Il faut utiliser le tableau comportant la combinaison la plus complète d'exigences.

Q. Pendant combien de temps les exigences médicales sont-elles valides?

R. Les exigences médicales remplies au cours des 12 derniers mois sont normalement acceptables, à la condition d'obtenir une déclaration courante sans examen médical.

Q. Qui est considéré comme non-résident du Canada, et ces personnes sont-elles admissibles à une protection de l'Empire Vie?

R. En général, un non-résident est une personne qui vit à l'extérieur du Canada – quelle que soit sa citoyenneté – et qui ne produit pas une déclaration de revenus « standard » au Canada. Ces personnes ne sont pas admissibles à une protection en raison des implications fiscales.

Q. Une personne peut-elle obtenir une décision différente pour une police d'assurance vie et une police d'assurance en cas de maladie grave?

R. Oui, puisque nous évaluons les risques liés à la mortalité pour l'assurance vie, et le risque de développer l'une des maladies couvertes dans le cas de l'assurance en cas de maladie grave.

Q. Pourquoi ne publiez-vous pas de lignes directrices en matière de voyages?

R. Parce que les conditions changent quotidiennement en raison des troubles civils, du terrorisme et de facteurs environnementaux.

Q. Qu'est-ce qu'une proposition d'essai?

R. Une proposition d'essai est une proposition préliminaire, qui peut être soumise pour déterminer l'assurabilité en présence de problèmes de santé ou liés au style de vie, aux loisirs ou aux finances. Les exigences relatives à l'âge et au montant ne sont pas commandées avant la détermination de l'admissibilité. Le tarificateur obtiendra généralement la DMT pour l'information sur les problèmes de santé. Les questionnaires sur les particularités médicales et autres ayant soulevé la nécessité d'une proposition d'essai doivent être soumis avec la proposition. Le tarificateur évaluera le dossier et rendra une décision provisoire sous réserve des exigences liées à l'âge et au montant.

Q. Quand dois-je soumettre une lettre d'accompagnement?

R. Vous pouvez soumettre une lettre d'accompagnement lorsque vous croyez que des renseignements additionnels pourraient se révéler utiles dans l'étude du dossier : par exemple dans le cas de dossiers financiers où le montant semble élevé, mais qu'une raison valide le justifie; une justification de voyage à l'étranger, pour un voyage à l'occasion d'un événement familial qui ne se répètera pas.

Q. L'Empire Vie accepte-t-elle des clients séropositifs pour le VIH?

R. Malheureusement, pour l'instant, nous refusons ces clients.

Q. Une femme enceinte peut-elle demander une assurance vie?

R. Oui, tant qu'il n'y a pas de complication (dont le diabète gestationnel) et aucun antécédent de complications lors de précédentes grossesses.

- Q.** Le vapotage donne-t-il droit aux taux pour fumeurs ou pour non-fumeurs?
- R.** L'utilisation de la cigarette électronique ou de tout autre appareil pour vapoter de la marijuana uniquement (aucune nicotine) donne droit aux taux pour non-fumeurs (pourvu que la réponse à la question portant sur le tabac soit « non »). Si la cigarette électronique ou tout autre appareil est utilisé pour vapoter de la nicotine ou des substances autres que de la marijuana, nous appliquerons les taux pour fumeurs, même si du liquide sans nicotine a été utilisé au cours des 12 derniers mois.
- Q.** La fumée secondaire peut-elle créer des résultats positifs pour l'analyse d'urine?
- R.** Non. Le laboratoire fixe un seuil de détection élevé pour la détection de nicotine.
- Q.** L'Empire Vie partage-t-elle automatiquement les exigences d'appréciation des risques lorsque l'assurance avec un autre assureur est en suspens?
- R.** Non. Nous ne partageons nos exigences avec les autres assureurs que lorsque l'on nous les demande.
- Q.** Qu'est-ce que la réassurance?
- R.** La réassurance est l'assurance des assureurs. C'est un moyen de transférer ou de « céder » certains des risques que prennent les assureurs. Il existe deux types de réassurance :
- La réassurance facultative, qui est négociée séparément pour chaque police réassurée. On l'utilise pour les montants de protection élevés et pour les dossiers avec surprime ou les dossiers refusés.
- La réassurance automatique (par traité) se produit lorsque l'assureur cédant et le réassureur négocient et rédigent un contrat de réassurance aux termes duquel le réassureur couvre la part précisée de toutes les polices d'assurance établies par l'assureur cédant qui sont incluses dans la portée du contrat.

GLOSSAIRE

AG	Assurabilité garantie
AI	Assurance invalidité
CAT/CAP	Certificat d'assurance temporaire/Convention d'assurance provisoire
DMA	Décès et mutilation accidentels
DMT	Déclaration du médecin traitant
DPA	Débits préautorisés
DSEM	Déclaration sans examen médical
ECG	Électrocardiogramme
ECG à l'effort	Électrocardiogramme à l'effort
EP	Exonération des primes
EX	Examen médical
F	Fumeur
FSC	Formule sanguine complète
JVM	Juste valeur de marché
LBA	Lutte au blanchiment d'argent
MG	Maladies graves
MIB	Medical Information Bureau (Bureaux des renseignements médicaux)
NA	Nouvelles affaires
NAS	Numéro d'assurance sociale
NF	Non fumeur
PAR	Examen paramédical
PDD	Payable au dernier décès
PPD	Payable au premier décès
PRA	Programme de retraits automatiques
PS	Profil sanguin
RE	Rapport d'enquête
RVM	Rapport de véhicule moteur
SLD	Soins de longue durée
UVIH	Test d'urine VIH
VN	Valeur nette
VU	Vie universelle

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir les produits et les services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils se constituent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le empire.ca pour obtenir plus d'information, notamment les notations courantes et les plus récents résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.